

Commune :
BAGNOLS SUR CEZE (028)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 3124 V
Document vérifié et numéroté le 04/06/2019
ACDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 RUE SALOMON REINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.60.67
Fax : 04.66.87.60.67
cdf.nimes@dgi.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou un bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.

_____, le _____

Section : BW
Feuille(s) : 000 BW 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 04/06/2019
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par LEVEQUE CHRISTIAN (2)

Réf. :
Le 04/06/2019

Christian LEVEQUE
Géomètre Expert D.P.L.G.

30201 BAGNOLS-SUR-CEZE CEDEX
Tel. 04 66 89 13 91 - Fax 04 66 39 80 50

Modification selon les enregistrements d'un acte à publier

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

